PREFECTURE DU VAR

Commune

LE BEAUSSET

Périmètre des Zones Exposées
à des Risques Naturels

ARRETE PREFECTORAL DU 29/10/81

MODIFIE LE 1 MARS 1989

Pris en Application de L'Article
R.111.3 du Code de L'Urbanisme

ZONES 1
Dans lesquelles les constructions nouvelles sont interdit à l'exception des ouvrages d'interet public

ZONES 2
Dans lesquelles toutes les constructions nouvelles sont soumises à études géotechniques

FEUILLE 1 / 1 COUCHE

2